

PEILLON

LE VILLAGE ET SES ABORDS

Alpes Maritimes

38

Site Inscrit

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Site Inscrit

Arrêtés des 19 juillet 1954 & 5 novembre 1969

Autres mesures de protection concernant le site

- MH inscrit Fontaine publique (22/12/1941)
- MH classé Chapelle des Pénitents Blancs (27/03/2000)

Propriété

Publique et privée

Autres protections au titre des sites sur la commune

- néant

Superficie

49 ha



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

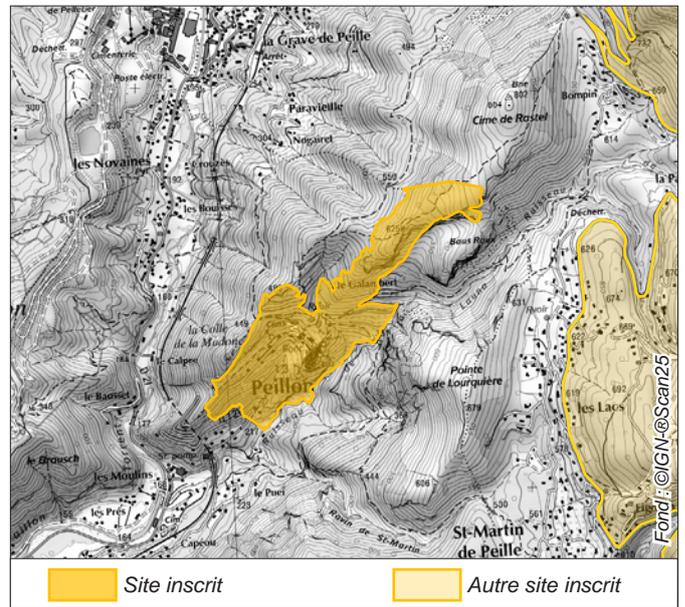
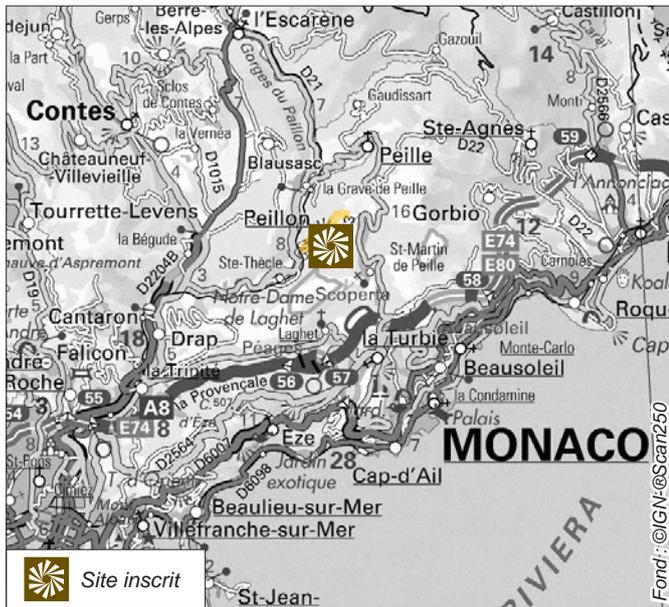
«C'est à 15 km de Nice que l'on peut apercevoir, perché en nid d'aigle, le vieux village de Peillon. Bâti avec la pierre de la colline, c'est à peine si l'on peut le distinguer tant il fait corps avec elle. Ses maisons, hissées là au Moyen-Âge par les paysans (...), s'arc-boutent les unes aux autres et s'entassent, pêle-mêle autour de l'église qui les domine. Les rues et les ruelles dallées ou caillouteuses auxquelles se substituent le plus souvent des escaliers, que des arcs et des voûtes enjambent, s'y ruent entre les façades hautes et étroites, patinées par les siècles. Témoins du passé, les oliviers occupant les terrasses au pied de la butte, (...) ces sentinelles vigilantes d'un autre temps, ont subsisté, silhouettes tragiques et attachantes que l'on conserve par amour, puisque désormais inutiles.» Extraits de la proposition d'inscription du 9 avril 1969.

L'inscription initiale au titre des sites soutenue par la municipalité, comprenait le village lui-même avec son socle rocheux et de restanques peuplées d'oliviers. Cependant l'isolement du village ne constituait pas un rempart face aux menaces pesant sur ce site si préservé. Ainsi en 1955 un projet de carrière à proximité du village est élué. Dans les années 1960, conscients du péril représenté par «des aménagements de toutes sortes rendus possibles par les techniques actuelles», les services en charge des sites portèrent l'extension du site inscrit à la crête rocheuse constituant l'arrière-plan du village, ainsi qu'aux versants et aux abords de la route d'accès, principal lieu de découverte du village.

Etat actuel / Observations

Le village de Peillon a conservé toute son authenticité rurale, sans sophistication exagérée. Sa silhouette dressée sur son socle n'a pas été dénaturée, et les quelques constructions récentes sont demeurées à distance du village, en vis à vis le long de la route d'accès. L'écrin paysager mettant en scène le village est préservé : les olivaias étagées en restanques sont à nouveau entretenues et forment des premiers plans de qualité, l'arrière-plan montagneux est resté naturel.

LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE



Arrêté du 19 juillet 1954

Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques des Alpes-Maritimes l'ensemble constitué au Peillon par le village et ses abords. Le site est délimité :

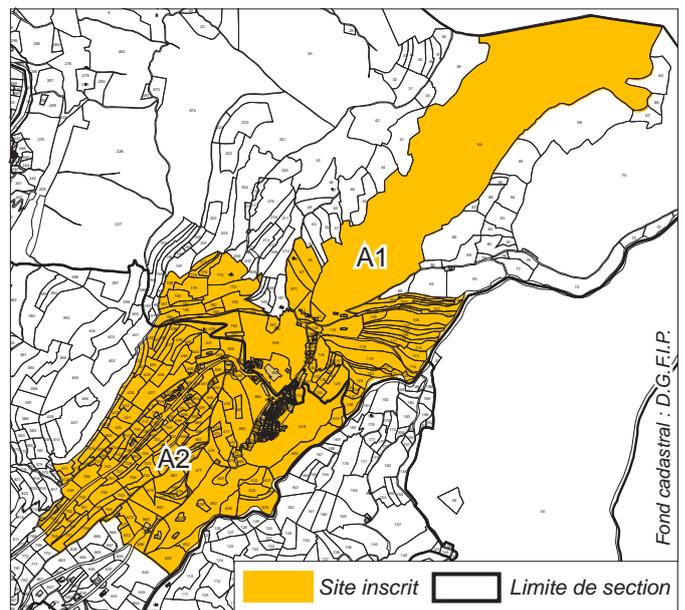
- Au nord : par le thalweg du ravin séparant le lieu-dit «Les Costes» du lieu-dit «Merdanson» jusqu'au chemin du Peillon à Laghet, puis ce chemin jusqu'à celui qui borde la limite nord de la parcelle 466 A, puis les limites ouest et nord de la parcelle 466, la limite nord de la parcelle 468.
- A l'ouest : le thalweg du ravin de Sparans.
- Au sud : la limite sud de la parcelle 633A jusqu'au ruisseau de la Launa.
- A l'est : le ruisseau de la Launa jusqu'à l'angle N.D de la parcelle 619 A.

Parcelles cadastrales visées : section A n°129 à 144, 466 à 633.

Arrêté du 5 novembre 1969

Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département des Alpes-Maritimes l'ensemble formé par les abords du village de Peillon, et délimité comme suit :

- Section A du cadastre (1ère feuille)
- Lieu-dit «La Vigne» n°55 à 61 inclus ;
 - Lieu-dit «Monte Grosso» n°62 à 64 inclus ;
 - Lieu-dit «Galambert» n°96 à 117 inclus ;
 - Lieu-dit «Merdanson» n°118 à 128 inclus ;
 - Lieu-dit «Les Costes» n°145 à 155 inclus ;
 - Lieu-dit «La Colle de la Madone» n°156 à 188 inclus ;
- Section A du cadastre (2ème feuille)
- Lieu-dit «La Colle» n°411 à 424 inclus ; 850 (ancien 417bis)
 - Lieu-dit «St-Roch» n°425 à 465 inclus ; 851 (ancien 442bis)
 - Lieu-dit «Fuméraï» n°634 ;
 - Lieu-dit «Lavina» n°669 à 673 inclus ;
 - Lieu-dit «Adreccia» n°674 à 767 inclus ; 852 (ancien 688 bis) et 853 (ancien 728 bis)



Report du périmètre sur le cadastre actuel

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes :

Section A1 parcelles n°55 à 57, 59 à 63, 96 à 135, 137 à 155, 157, 159 à 165, 172 à 187, 862, 863, 901 à 907, 930, 931 ;

Section A2 parcelles n°411 à 452, 454 à 465, 467 à 490, 494, 498 à 500, 504 à 514, 516 à 519, 521 à 525, 528, 530 à 536, 541 à 548, 557 à 596, 599 à 609, 612 à 629, 631 à 633, 669 à 673, 676 à 696, 698 à 767, 834, 835, 840 à 842, 848, 850 à 853, 861, 880 à 886, 889, 890, 892, 893, 899, 900, 908 à 910, 913 à 922, 929.